



rapport d'activité 2025

*À vos côtés, construisons
les projets de demain*

Directeur de la publication : Nooruddine Muhammad
Rédacteur en chef : Nooruddine Muhammad
Rédaction : Service communication
Maquette et mise en page : UN DES SENS
Date de parution : Juin 2026
Crédits photos : Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou
Imprimé en 250 ex. par Élographic

À vos côtés,
construisons les projets
de demain

Sommaire

Édito	5
PARTIE I	
La vie de notre Communauté de communes	6
Notre territoire en un coup d'œil	6
Que fait la CCVHA ?	8
Une capacité d'investissement sanctuarisée	9
Quelques nouvelles de Lucie	10
Des agents et des talents	11
Quelques temps forts de l'année	12
PARTIE 2	
Anticiper les défis de demain	14
Faire rimer assainissement et environnement	15
Préserver notre patrimoine naturel	16
Soutenir le développement des énergies renouvelables	18
Relever le défi des nouvelles mobilités	20
PARTIE 3	
Aménager notre territoire et renforcer son attractivité	22
Objectif PLUi	23
Assurer une offre de logements adaptée aux besoins	24
Promouvoir l'attractivité économique du territoire	26
Conjuguer tourisme et itinérance douce	28
PARTIE 4	
Accompagner tous nos habitants	30
Ancrer la culture au cœur du territoire	31
S'habiller et sortir des sentiers battus	32
Histoire de lire	33
Inclusion, passons à l'action	34
L'accueil du jeune enfant, une réelle priorité	36
Cultiver la solidarité et l'ouverture aux autres dès l'enfance	37
Prévenir, accompagner et former les jeunes du territoire	38
Gagner en autonomie	39
Renforcer la proximité	40

Édito

Les Vallées du Haut-Anjou ont du succès !

Chaque année, des familles, des touristes, des entreprises choisissent notre territoire afin de s'y installer pour une semaine, pour un mois, voire pour la vie, attirés par sa douceur de vivre, ses paysages mais aussi son dynamisme économique, associatif et culturel.

> Préparer l'avenir

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, lors du précédent mandat, a fixé un cap pour les années à venir en établissant son projet de territoire et en se dotant de nombreux outils de planification : schéma directeur de l'assainissement collectif des eaux usées, schéma cyclable intercommunal et plan de mobilité simplifié, projet culturel de territoire, programme local de l'habitat, etc. Elle s'apprête, en 2026, à franchir une nouvelle étape en ce sens en préparant le débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), dans le cadre du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette volonté de préparer l'avenir permet d'organiser les différentes actions que la Communauté de communes met en place chaque année dans le cadre de ses nombreuses compétences.

> En s'engageant pour l'environnement

La Communauté de communes contribue à la préservation de son riche et varié patrimoine naturel. En 2025, cela s'est notamment traduit par la poursuite des actions de sauvegarde et de valorisation des espaces naturels sensibles. Elle a également soutenu les énergies renouvelables en accompagnant des projets citoyens autour du solaire et s'est engagée pour favoriser les mobilités douces.

> En soutenant les dynamiques locales

La Communauté de communes accompagne non seulement les entreprises implantées au cœur des zones d'activités mais également les TPE du territoire. En 2025, la mise en place de l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant constitue, par exemple, une réponse aux difficultés de logement des jeunes actifs. Elle accorde aussi une importance toute particulière au soutien du monde agricole.



Nooruddine Muhammad,

Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

> Et pour un meilleur cadre de vie

Les habitants du territoire peuvent ainsi bénéficier d'un panel de services important. De la petite enfance aux séniors, dans les Frances services ou les accueils de loisirs, pour améliorer leur logement ou pour les démarches de la vie quotidienne, la Communauté de communes les accompagne tout au long de leur vie.

Les Vallées du Haut-Anjou sont, enfin, un territoire où il fait bon vivre grâce aux différents rendez-vous proposés par les nombreux acteurs associatifs et sportifs. L'intercommunalité y apporte sa touche culturelle avec les 26 bibliothèques de son réseau de lecture publique, sans oublier sa saison culturelle *Habille-toi, on sort !* qui rencontre un succès croissant.



Loin d'être exhaustifs, tous ces projets sont à l'image de nos engagements et des compétences aiguisées de nos services communautaires : tous œuvrent au bien-vivre ensemble. Nous vous invitons à découvrir le fruit de ce travail collectif.

La vie de notre Communauté de communes

Notre territoire en un coup d'œil



ENVIRONNEMENT

25 RÉSERVOIRS
DE BIODIVERSITÉ

8 ESPACES NATURELS
SENSIBLES

2 ZONES SPÉCIALES
DE CONSERVATION

131 MARES BOCAGÈRES
RESTAURÉES DEPUIS 2018

SUPERFICIE

635 km²



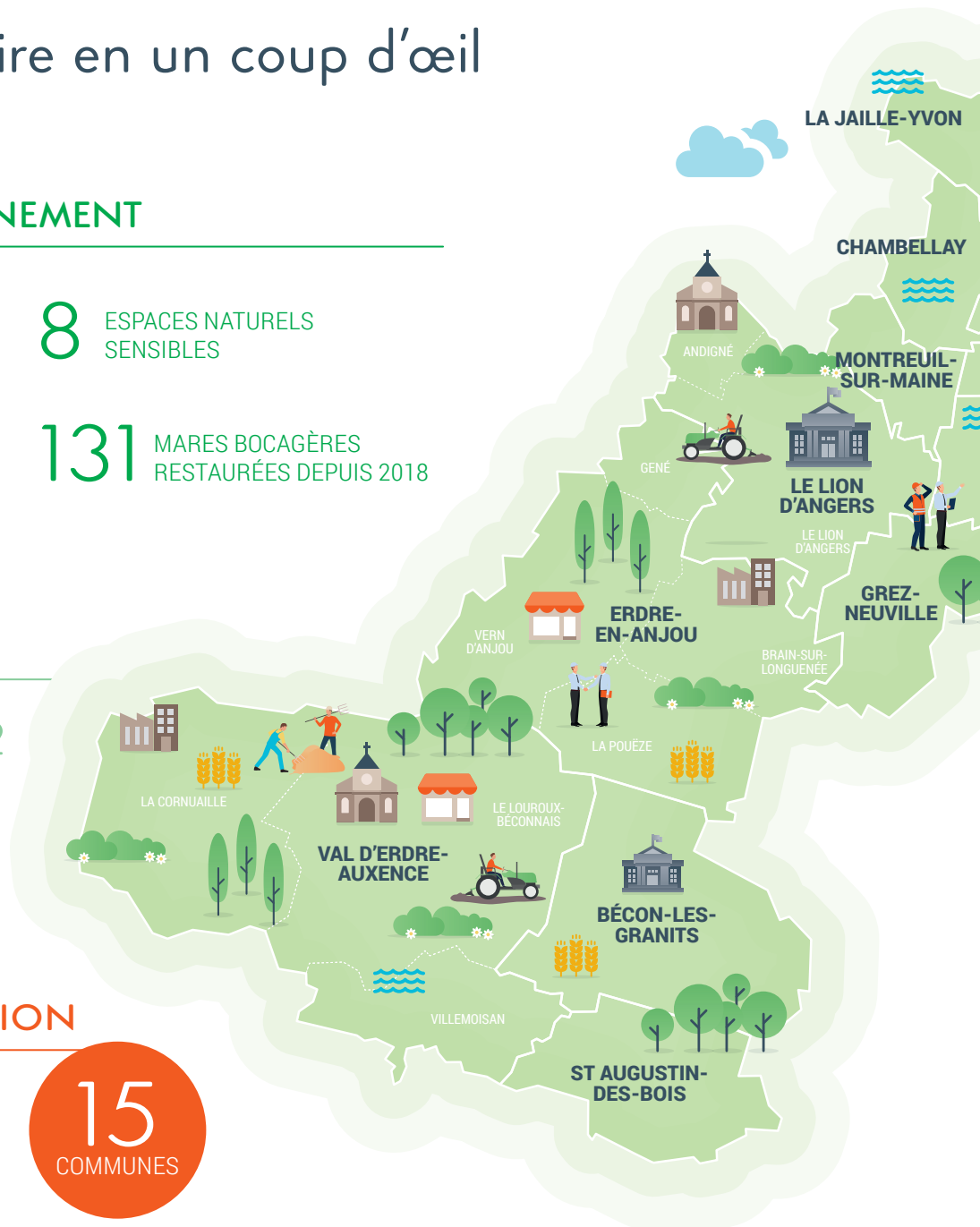
POPULATION

37 088

HABITANTS *au 1^{er} janvier 2025

15
COMMUNES

+ 120 HABITANTS EN MOYENNE PAR AN



ENFANCE-JEUNESSE



6 STRUCTURES D'ACCUEIL
PETITE ENFANCE (126 PLACES)

3 RELAIS PETITE
ENFANCE

PLUS DE
800 PLACES CHEZ LES ASSISTANT(E)S
MATERNEL(LE)S

11 STRUCTURES
D'ACCUEIL DE LOISIRS

1 SERVICE JEUNESSE
8 SITES

1 STRUCTURE INFO JEUNES
ET 6 RELAIS



ÉCONOMIE



2 206
ENTREPRISES DONT
481 EXPLOITATIONS
AGRICOLES

20
ZONES D'ACTIVITÉ DONT 8
AVEC CAPACITÉ FONCIÈRE

407
CRÉATIONS D'ENTREPRISES
EN 2024

2 221
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS
(URSSAF 1^{ER} TRIMESTRE 2025)

4 574
SALARIÉS (CHIFFRES DU
3^E TRIMESTRE 2025, URSSAF)

SERVICES À LA POPULATION



3 STRUCTURES
FRANCE SERVICES

3 ÉCOLES
DE MUSIQUE

26 BIBLIOTHÈQUES
DE PROXIMITÉ

21 TERRAINS
MULTISPORTS

1 SALLE DE SPORT
INTERCOMMUNALE

1 SAISON
CULTURELLE

Que fait la CCVHA ?

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) exerce de nombreuses compétences, tant en matière d'aménagement du territoire que de gestion d'infrastructures et de réseaux ou de services à la population, et ce dans bien des domaines de notre vie quotidienne.

COMPÉTENCES DITES « OBLIGATOIRES »

(en application des dispositions du code général des collectivités territoriales)

- ✓ Aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; aménagement numérique ; sentiers de randonnée d'intérêt touristique
- ✓ Développement économique et touristique
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- ✓ Gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- ✓ Collecte et traitement des déchets ménagers
- ✓ Assainissement collectif et non collectif des eaux usées
- ✓ Eau potable



LES COMPÉTENCES « SUPPLÉMENTAIRES »

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie (culture, musique, lecture publique, petite enfance, enfance et jeunesse, sentiers de randonnée d'intérêt local) ; étude, promotion et mise en œuvre d'actions et de projets sportifs dans le cadre d'une politique sportive communautaire et soutien à des manifestations reconnues d'intérêt intercommunal
- Voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (écoles de musique, salle de sport Paulette Fouillet) ; informatisation des écoles
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création des équipements France services
- Participation aux dépenses de fonctionnement des centres de secours et d'incendie
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Organisation des mobilités
- Gestion des milieux aquatiques

LE TRANSFERT DE CERTAINES COMPÉTENCES

Certaines compétences sont transférées à des institutions supra-communautaires, qui constituent une échelle plus pertinente et plus efficiente de mise en œuvre.

Quelques exemples :

- L'eau potable confiée au syndicat de l'eau et de l'Anjou (SEA)
- La collecte et le traitement des déchets ménagers confiés au syndicat 3RD'Anjou
- La promotion du tourisme et le fonctionnement des écoles de musique confiés au PETER du Segréen Anjou bleu



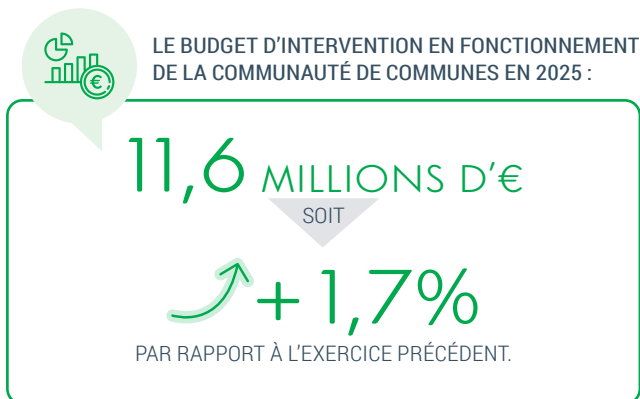
Une capacité d'investissement sanctuarisée

Dans la continuité des années précédentes, les résultats de l'exercice 2025 ont confirmé la gestion solide et rigoureuse des finances communautaires. La CCVHA conforte ainsi sa capacité à dégager des marges de manœuvre financières indispensables pour investir et ce afin de poursuivre le déploiement du projet de territoire, conformément à ses engagements.

✓ UNE STABILITÉ FISCALE

À l'instar des exercices 2023 et 2024, dans une perspective de stabilité fiscale, le conseil communautaire a décidé de reconduire pour 2025 l'ensemble des taux communautaires à l'identique (taxes foncières, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation).

✓ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES



→ Cette progression particulièrement mesurée traduit une **réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement, et notamment des dépenses du personnel communautaire** (avec un ratio « dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement » de 32 %, c'est-à-dire largement inférieur au ratio en vigueur dans les collectivités similaires (44 %).

✓ UN FAIBLE TAUX D'ENDETTEMENT

Dans la continuité des exercices précédents, la Communauté de communes n'a souscrit aucun nouvel emprunt en 2025, confortant ainsi sa capacité de désendettement. S'agissant du budget principal, cette dernière est désormais quasi nulle (0,1 année, le seuil d'alerte pour les collectivités étant fixé pour rappel à 12 ans).

✓ UNE ÉPARGNE BRUTE CONSOLIDÉE



✓ UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE RENFORCÉE



Par ailleurs, le conseil communautaire a validé l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement 2023-2028.



Concrètement, ce sont donc près de 40 millions d'euros d'investissements publics visant notamment à :

- Renforcer les services de proximité et services à la population, dans un objectif de cohésion sociale et territoriale.
- Relever les défis environnementaux actuels et apporter une réponse concrète et locale aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Sans oublier les investissements réalisés dans le cadre des budgets annexes dédiés au développement économique (ateliers-relais, zones d'activités économiques) ainsi qu'à l'assainissement.



Quelques nouvelles de Lucie

En 2019, la CCVHA s'est vue attribuer le label Lucie 26000, devenant ainsi la première collectivité détentrice de ce label et, de facto, l'un des territoires pilotes des démarches territoriales en matière de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

Tout au long de l'année 2025, les services communautaires ont préparé le renouvellement du label Lucie 26000 pour un troisième cycle de quatre ans (le label ayant d'ores et déjà été décerné à deux reprises, dans le cadre d'un premier cycle, de 2019 à 2022, puis d'un deuxième cycle, de 2022 à 2025).

Ce label témoigne de la volonté politique des élus et des agents communautaires d'engager une transition durable des politiques publiques et de promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques du territoire. Il démontre par ailleurs que les collectivités peuvent s'inscrire dans une démarche de progrès et d'amélioration continue afin d'offrir des services publics de qualité à des coûts optimisés.

UN TERRITOIRE ENGAGÉ ET RESPONSABLE



1 - METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

- En intégrant la démarche RSO au projet de territoire et en cultivant le « faire ensemble ».
- En renforçant les coopérations territoriales locales.
- En mettant en place une démarche d'évaluation des politiques publiques et de maîtrise des risques.



2 - RESPECTER LES DROITS DES AGENTS, DÉVELOPPER DES CONDITIONS DE TRAVAIL RESPONSABLES



3 - PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- En protégeant la biodiversité et la ressource en eau.
- En conduisant une démarche de transition énergétique.
- En œuvrant pour une mobilité durable.



4 - AGIR AVEC ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

- En mettant en œuvre une démarche de prévention des atteintes à la probité et une politique de commande publique qui réponde aux obligations déontologiques.
- En encourageant l'achat responsable.



5 - CONSTRUIRE UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AVEC UNE OFFRE DE SERVICES RESPONSABLE

- En permettant à tous, et notamment aux publics fragiles ou éloignés, l'accès aux services essentiels.
- En développant une offre de services de qualité auprès des usagers, répondant aux attentes et besoins.



6 - CRÉER LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- En contribuant au maintien de l'activité agricole.
- En faisant la promotion de l'attractivité économique et touristique du territoire.

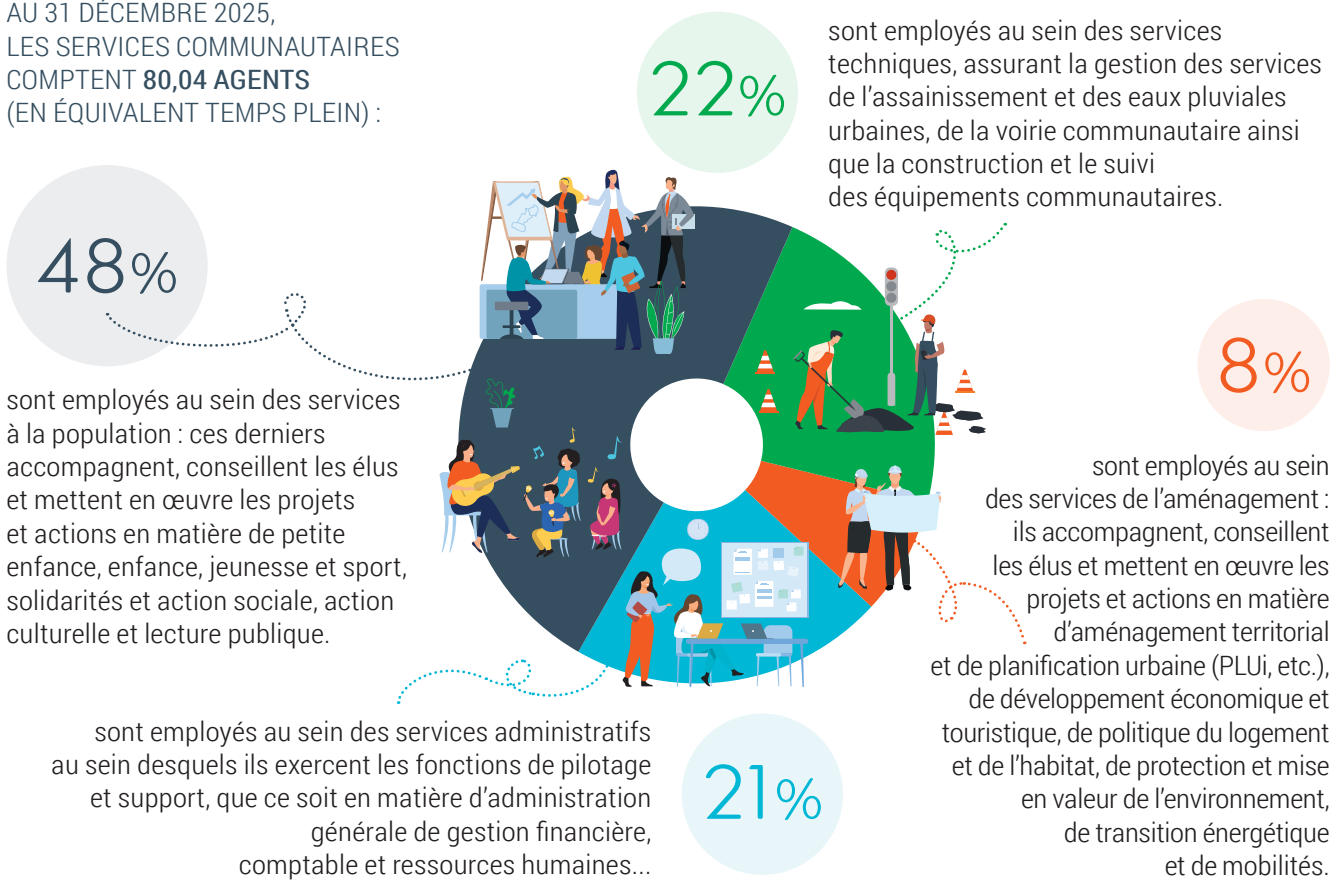




Des agents et des talents

Les services communautaires assurent la mise en œuvre du projet de territoire et des nombreuses actions qui en découlent. Plus de 80 agents (agents techniques et administratifs, animateurs, bibliothécaires, etc.) se sont ainsi impliqués quotidiennement, tout au long de l'année 2025, afin que les divers projets décidés par l'ensemble des élus puissent voir le jour et se concrétiser.

AU 31 DÉCEMBRE 2025, LES SERVICES COMMUNAUTAIRES COMPTENT **80,04 AGENTS** (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN) :



PROTÉGER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Créée en 2017, la CCVHA s'est rapidement vue confier de nouvelles compétences (assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines en 2018, mobilité et PLUi en 2021). Elle s'est également dotée d'un projet de territoire ambitieux dont la mise en œuvre s'est traduite pour les services communautaires par la réalisation de nombreuses actions et par le pilotage d'un large éventail de projets. Toutes ces évolutions en un laps de temps relativement court ont conduit la collectivité à apporter une attention toute particulière ces dernières années à la prévention des risques professionnels.

La Communauté de communes a ainsi souhaité actualiser son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), de telle sorte à pouvoir disposer d'un outil fonctionnel et adapté non seulement aux services communautaires proprement dits mais également aux nombreux services des communes adhérentes au schéma de mutualisation. Dans cette perspective a été missionné un cabinet spécialisé afin de procéder à une analyse des risques, collecter les données nécessaires et proposer un plan d'actions. Les agents et l'ensemble des partenaires ont été impliqués dans cette démarche. Ce nouveau document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été adopté par le conseil communautaire en juin 2025.



Quelques temps forts de l'année



JANVIER



Vœux du Président aux agents ainsi qu'aux partenaires et forces vives



AVRIL



Arrêt par le conseil communautaire du plan de mobilité simplifié des Vallées du Haut-Anjou



MARS



Inauguration de quatre logements adaptés à destination des voyageurs aux Hauts-d'Anjou (commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe)



Approbation par le conseil communautaire du budget



MAI



Festival du HA aux Hauts-d'Anjou (saison culturelle « *Habille-toi, on sort !* »)



JUIN



Folies du Lion d'Angers



Inauguration de la boucle équestre du Lion d'Angers « *Entre rives et villages de charme* »



SEPTEMBRE



Sortie du guide « *Bien vieillir* »



Ouverture de la saison culturelle « *Habille-toi, on sort !* »



Séminaire de rentrée de la Communauté de communes « *L'intelligence artificielle va-t-elle bouleverser le fonctionnement de nos collectivités rurales ?* »



JUILLET



Fabrique territoriale autour du projet culturel de territoire



OCTOBRE



Journée France services



Approbation par le conseil communautaire de la charte en faveur d'un développement limité, raisonné, accepté de l'agrivoltaïsme

Anticiper les défis de demain



Faire rimer assainissement et environnement

L'assainissement des eaux usées (c'est-à-dire la collecte et le traitement des eaux usées) constitue un enjeu environnemental majeur pour notre territoire. Pleinement consciente des défis à relever en ce domaine, la Communauté de communes a poursuivi en 2025 le déploiement de son ambitieux plan pluriannuel d'investissement.

18 millions d'euros d'investissements programmés

Lors de sa séance du 26 juin 2025, le conseil communautaire a validé l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement dédié à l'assainissement, plan établi pour une période de dix ans (2024-2033). Ce dernier prévoit au total sur l'ensemble des Vallées du Haut-Anjou 18 millions d'euros d'investissements afin de moderniser et mettre aux normes l'ensemble des stations d'épuration et des réseaux.



OBJECTIF : S'ASSURER À TERME QUE LES EAUX USÉES SOIENT PARFAITEMENT TRAITÉES ET DÉPOLLUÉES AVANT LEUR REJET ET, AINSI, PROTÉGER DURABLEMENT LES MILIEUX NATURELS.



Durant cette année 2025, 911 000 euros HT ont été consacrés à des opérations de travaux, qu'il s'agisse d'opérations de renouvellement, de mise en séparatif, de réfection ou d'extension de réseaux, voire d'amélioration ou de renouvellement de stations. Parmi les principales interventions, notons, entre autres, la mise en séparatif de réseaux unitaires à Andigné ainsi qu'à Champigné ou le renouvellement de canalisations à Châteauneuf-sur-Sarthe. Sans oublier la réalisation des études en vue la construction de la nouvelle station de traitement de Sceaux-d'Anjou dont les travaux vont débiter au cours du premier trimestre 2026.

PLUS DE 200 KILOMÈTRES DE RÉSEAUX À ENTREtenir

29 SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

31 UNITÉS DE TRAITEMENT

PLUS DE 80 POSTES DE REFOULEMENT

208 KILOMÈTRES DE RÉSEAUX SERVANT À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES EAUX USÉES

Autant d'équipement, d'installations et de canalisations dont le bon fonctionnement et l'entretien sont assurés quotidiennement par les agents et techniciens de la Communauté de communes ainsi que par leurs prestataires ou leur délégataire SAUR.



En route vers la REUT!

« REUT », un sigle de quatre lettres pour désigner le processus de réutilisation des eaux usées traitées. Concrètement, cette pratique consiste à récupérer les eaux usées traitées en sortie d'une station d'épuration, à leur faire bénéficier d'un traitement complémentaire afin d'atteindre un niveau de qualité minimum, de telle sorte qu'elles soient ensuite non pas renvoyées dans le milieu naturel mais puissent être destinées à un autre usage : irrigation agricole, arrosage d'espaces verts, nettoyage des voiries, lavage de matériel public, etc. En résumé, une véritable histoire d'économie circulaire !

La CCVHA a décidé de missionner en 2025 les cabinets Ecofilae et SCE afin d'étudier les possibilités de valorisation des eaux usées traitées issues de la station du Lion d'Angers (soit un volume annuel de 220 000 mètres cubes). Cette réflexion est conduite en lien étroit avec le GIP du parc départemental de l'Isle-Briand ainsi qu'avec la société des courses du Lion d'Angers, tous deux particulièrement intéressés par un tel projet compte tenu de leurs besoins d'arrosage régulier l'Été, notamment en période de sécheresse et de restriction d'eau.



Préserver notre patrimoine naturel

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou est le siège d'une biodiversité riche, attachée à un maillage bocager particulièrement dense et à des ressources aquatiques nombreuses. Soucieuse de préserver ce paysage bocager, non seulement garant du bon fonctionnement des milieux naturels mais également marqueur de son identité rurale, la CCVHA s'emploie à mettre en œuvre une politique de préservation et de restauration ambitieuse.

Restauration des mares bocagères, un programme aux multiples enjeux

Depuis plusieurs décennies, les mares bocagères, victimes de la perte de leur usage et du manque d'entretien, subissent un déclin alarmant. Afin d'inverser cette tendance, la Communauté de communes, en partenariat avec l'association EDEN (étude des équilibres naturels), s'est engagée dès 2018 dans un ambitieux programme de restauration. Résultat de cette politique volontariste : durant toute la période (2018-2025).



131 mares bocagères ont ainsi retrouvé vie sur notre territoire.

Durant la seule année 2015, 16 nouvelles mares ont été restaurées, réparties sur 9 communes (Val d'Erdre-Auxence, Saint-Augustin-des-Bois, Bécon-les-Granits, Erdre-en-Anjou, Thorigné-d'Anjou, Chenillé-Champteussé, La Jaille-Yvon, Les Hauts-d'Anjou, Miré).



MAIS POURQUOI DONC RESTAURER DES MARES ?

- ✓ Parce que ces milieux aquatiques sont cruciaux pour la biodiversité.
- ✓ Parce qu'elles ralentissent le ruissellement à la surface des champs de culture et des prairies.
- ✓ Parce qu'elles contribuent à l'épuration de l'eau en opérant un piège à sédiments, limitant l'entraînement direct des limons dans les rivières.



DES RÉSULTATS PROBANTS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Désireuse de mesurer l'impact de ces travaux de restauration, notamment sur les espèces locales, la CCVHA a missionné le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire Anjou afin de mener une étude sur un échantillon de 64 mares restaurées.

Divulgués en 2025, les résultats de cette étude sont particulièrement prometteurs. Ils révèlent une augmentation significative de la biodiversité après restauration (faune et flore) :



ODONATES (LIBELLULES)

le nombre moyen d'espèces par mare est **passé de 1,66 à 7,19.**



FLORE AQUATIQUE

le nombre moyen d'espèces végétales a triplé, témoignant de la re végétalisation rapide des habitats.



AMPHIBIENS

de 1,75 espèce en moyenne par mare avant travaux, ce chiffre est monté à 3,47 après restauration ; le triton palmé, la grenouille verte et la grenouille agile figurent parmi les espèces les plus répandues tandis que le triton crêté a colonisé deux fois plus de mares qu'avant les travaux.



UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR

Cette démarche structurée de protection s'est accompagnée du déploiement d'une politique de sensibilisation des parties prenantes aux enjeux environnementaux.

En témoigne en avril 2025 l'organisation de la quatrième édition des randonnées nature « Des mares et du patrimoine », sur le territoire de la commune déléguée de Brissarthe (Les Hauts-d'Anjou).

Savez-vous planter des haies...

En complément du programme de restauration de mares, la Communauté de communes coordonne un dispositif d'aides à la plantation de haies bocagères. Rappelons que, outre une ambiance paysagère qui touche à l'identité, les haies remplissent des fonctionnalités concrètes et multiples particulièrement importantes pour notre bocage :

- Réduction de l'érosion des sols et du transport des sédiments par les eaux de surfaces, protection des animaux d'élevage et des cultures contre les vents.
- Réduction de l'impact des crues et de leurs ondes, infiltration et stockage de l'eau dans les sols.
- Production de bois.
- Réduction des pollutions.

En 2025, 3,4 kilomètres de haies bocagères supplémentaires ont été plantés avec le soutien de la CCVHA sur 9 communes du territoire.

ERDRE-EN-ANJOU • VAL D'ERDRE-AUXENCE • LE LION-D'ANGERS
THORIGNÉ-D'ANJOU • SCEAUX-D'ANJOU • GREZ-NEUVILLE • BÉCON-LES-GRANITS
LA JAILLE-YVON • LES HAUTS-D'ANJOU

Ces opérations ont été accompagnées sur le terrain par l'association EDEN qui intervient en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, notamment pour les conseils de plantation auprès des porteurs de projets.



RETOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DE LA VALLÉE DE LA ROMME ET DE L'AUXENCE



Parmi les 8 espaces naturels sensibles (ENS) identifiés sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou figure celui de la vallée de la Romme et de l'Auxence, dont la mise en œuvre du plan de gestion, coordonnée par la CCVHA, s'est achevée en 2025. La réflexion a d'ores et déjà été initiée en vue de l'élaboration d'un nouveau plan de gestion.



Soutenir le développement des énergies renouvelables

La CCVHA est engagée dans la mise en œuvre du Plan climat de l'Anjou bleu 2021-2026, plan coordonné à l'échelle du Pays (PETR) et mis en œuvre par les deux intercommunalités. Sa stratégie de transition énergétique repose notamment sur le développement de la production d'énergies renouvelables et durables dans un cadre réfléchi et maîtrisé, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.



DES OBJECTIFS ATTEINTS

En novembre 2025 s'est réuni le quatrième comité de coordination du Plan climat de l'Anjou bleu. L'occasion de faire un point d'étape sur les objectifs de production d'énergies renouvelables. Or, il est apparu que l'ensemble des projets EnR en production, autorisés et en développement sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou et Anjou Bleu Communauté en 2025 permettraient d'atteindre les objectifs suivants :



150%

DE L'OBJECTIF CIBLE
SUR LA FILIÈRE SOLAIRE
(FIXÉ À 77 GWH / AN EN 2030)



275%

DE L'OBJECTIF CIBLE
SUR LA FILIÈRE ÉOLIENNE
(FIXÉ À 90 GWH / AN EN 2030)



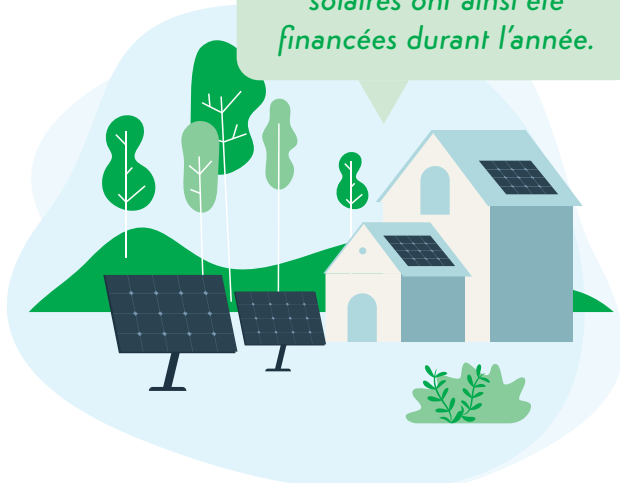
110%

DE L'OBJECTIF CIBLE
SUR LA FILIÈRE MÉTHANISATION
(FIXÉ À 98 GWH / AN EN 2030)

Des projets solaires qui rayonnent

La Communauté de communes a poursuivi en 2025 la mise en œuvre de son programme de soutien aux particuliers en vue de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques :

37 nouvelles installations solaires ont ainsi été financées durant l'année.



CE QUI PORTE DEPUIS LE DÉMARRAGE DU DISPOSITIF EN 2021 À :



202

LE NOMBRE D'INSTALLATIONS SUBVENTIONNÉES



PRÈS DE

79 000€

LE MONTANT DES SUBVENTIONS VERSÉES



5 462M²

LA SURFACE DE PANNEAUX INSTALLÉS



1 080KW_c

LA PUISSANCE INSTALLÉE ET 1 204 MWH
LA PRODUCTION RACCORDÉE



Signataire de la charte départementale des énergies renouvelables, la CCVHA s'est engagée à accompagner les projets non seulement auprès des particuliers mais également les projets plus conséquents tels que parcs solaires ou ombrières, en favorisant notamment les projets d'énergie citoyenne et locale. Le projet de parc solaire villageois à Saint-Augustin-des-Bois en est une parfaite illustration ! Située sur un terrain impropre à tout usage agricole (là où se trouvaient les lagunes de l'ancienne station d'épuration), sa production, avec ses 1 600 m² de panneaux, couvrira la consommation électrique d'une centaine de foyers (hors chauffage et eau chaude sanitaire).

La Communauté de communes est toutefois particulièrement attentive à ce que les projets de développement d'énergies renouvelables s'inscrivent dans un cadre réfléchi et maîtrisé. En témoigne ainsi la charte sur l'agrivoltaïsme, adoptée à l'automne 2025.

Fruit d'une réflexion partagée depuis plus d'un an avec les partenaires de la collectivité en matière d'agriculture et d'énergies renouvelables (chambre d'agriculture des Pays de la Loire, Siéml, Alter Énergies, Récit, Énercoop, Pays de l'Anjou Bleu), elle propose un ensemble de règles pour l'accueil des projets agrivoltaïques dans les Vallées du Haut-Anjou, invitant les porteurs de projets, entre autres, à informer et concerter les riverains et les habitants en amont, garantir une meilleure rémunération des exploitants agricoles, respecter une distance minimum de 200 mètres des habitations ou limiter la surface des projets à 10 hectares par commune historique.

Enfin, la Communauté de communes procède également à l'installation de générateurs photovoltaïques sur ses propres bâtiments. Les toitures du centre technique communautaire situé au Lion d'Angers ont ainsi accueilli en 2025 133 panneaux dont la production estimée à environ 50 000 kWh sera revendue à terme intégralement à Enedis.

Donner du souffle à l'éolien

Afin de faciliter la montée en compétences et l'autonomie des collectifs citoyens pour le portage de projets éoliens, la CCVHA a instauré un dispositif d'aides financières spécifique. Sont concernés les collectifs associatifs implantés sur le territoire et souhaitant investir dans un projet identifié en « zone d'accélération des énergies renouvelables » (ZAE nR). En 2025, l'association « Le souffle de l'Erdre », qui réunit près de 200 familles adhérentes autour du projet éolien située sur la commune d'Erdre-en-Anjou, a pu bénéficier de ce soutien.



Soutenir la filière méthanisation

Depuis 2021, la Communauté de communes participe au financement des études de faisabilité technico-économique de projets de micro-méthanisation à la ferme. Quatre exploitations agricoles ont pu jusqu'à présent bénéficier de ce dispositif, la dernière (en 2025) étant située sur le territoire de la commune de Miré.

La CCVHA a également acté en 2025 sa contribution financière au projet de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de deux projets structurants en matière de méthanisation : Erdre Biogaz à Vern-d'Anjou et Gaz Élvia au Lion d'Angers.

Aux côtés de GRDF (gaz réseau distribution France) ainsi que du Siéml, elle participe donc au financement de plus de 12 kilomètres de canalisations, véritable « dorsale gazière », indispensable pour faire émerger

ces deux projets aux enjeux multiples en matière de transition énergétique, de développement économique et de soutien à l'activité agricole du territoire.





Relever le défi des nouvelles mobilités

La Communauté de communes a souhaité que sa politique en matière de mobilités soit responsable et durable et, en ce sens, réponde à un triple enjeu :

- *Un enjeu environnemental en contribuant à rendre le territoire moins dépendant à la voiture individuelle.*
- *Un enjeu économique en faisant de la mobilité un levier de développement économique et touristique, notamment avec le cyclotourisme...*
- *Un enjeu social en améliorant l'accessibilité aux territoires et aux services, notamment pour les publics fragilisés et vulnérables.*

Le PDMS : un plan pour les mobilités

Souhaitant inscrire sa politique de mobilité dans le cadre d'une démarche structurée, la CCVHA a pris l'initiative d'élaborer un plan de mobilité simplifié (PDMS) :

- ✓ Le diagnostic a été présenté en septembre 2023.
- ✓ Le document d'orientations stratégiques et le programme d'actions ont été élaborés courant 2024 et début 2025.
- ✓ Le projet de plan a été arrêté par le conseil communautaire en avril 2025.

→ *Étapes suivantes :*

Consultation du public et des partenaires avant l'approbation définitive du plan programmée au cours du premier trimestre 2026.

Le projet de PDMS comprend 19 actions qui seront déployées progressivement de 2026 à 2028 dans des thématiques aussi diverses que les transports en commun, le transport à la demande, le covoiturage, l'auto-stop sécurisé, le vélo, la marche, les solutions de mobilités solidaires, la recharge des véhicules électriques, la communication, l'accompagnement des personnes, etc.

À bicyclette

La Communauté de communes s'est fixée pour objectif d'encourager les mobilités dites actives, et notamment la pratique du vélo, en réalisant les opérations d'aménagement d'infrastructures dédiées.

Ainsi a été élaboré un schéma cyclable intercommunal, approuvé en 2022 par le conseil communautaire. Ce document stratégique planifie à moyen et long termes les aménagements des voies cyclables nécessaires pour faciliter la pratique quotidienne ou de loisirs de ce mode de déplacement alternatif. L'année 2025 a été marquée par le lancement des études en vue de la réalisation de la première liaison cyclable inscrite au schéma, en l'occurrence la liaison reliant les communes de Bécon-les-Granits et de Val d'Erdre-Auxence (commune déléguée de Louroux-Béconnais), sur 6,6 kilomètres.



La future liaison devrait emprunter l'itinéraire suivant : RD104 située à la sortie de Bécon-les-Granits reliant le carrefour de la route de la Prévallée, puis routes des Bautreies, du Petit Bel Air et des Hautes Morinières pour arriver au carrefour du stade Saint-Laurent au Louroux-Béconnais.

Les aménagements proposés ont pour objectifs d'améliorer la sécurité de tous les usagers, d'apaiser la circulation et de permettre une meilleure cohabitation entre les automobilistes et les cyclistes. Itinéraire et hypothèses d'aménagement ont été travaillés en concertation avec les riverains et les usagers de la voie, afin d'allier sécurisation des cyclistes et maintien des usages agricoles existants. Les travaux proprement dits débuteront au printemps 2026.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET :

 **270 000€ HT**

FINANCÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE ET L'EUROPE (VIA LES FONDS LEADER).



Si la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés constitue le premier levier pour encourager la pratique du vélo, la question de la sécurisation de leur stationnement ne doit pas pour autant être négligée. La Communauté de communes a coordonné et soutenu en 2025 le déploiement de 10 abris vélos (soit 60 places de stationnement), répartis sur six communes du territoire (Grez-Neuville, Le Lion-d'Angers, Thorigné-d'Anjou, Val d'Erdre-Auxence, Bécon-les-Granits et Saint-Augustin-des-Bois).

Améliorer les mobilités durables

Le partage de la voiture individuelle constituant un enjeu essentiel pour décarboner et réduire la facture énergétique liée aux déplacements des habitants en territoire rural, la CCVHA a initié en 2023 une expérimentation de plateforme de covoiturage du quotidien dans un premier temps avec l'opérateur KLAXIT (2023) puis avec BlaBlaCar Daily (2024 et 2025). Une démarche menée conjointement avec la Communauté de communes Loire Layon Aubance et Angers Loire Métropole.



OBJECTIF : FACILITER LA MISE EN RELATION DES CONDUCTEURS ET PASSAGERS GRÂCE À UNE APPLICATION NUMÉRIQUE, INCITER À LA PRATIQUE DU COVOITURAGE.



S'agissant des résultats, ils sont positifs pour cette troisième année de mise en œuvre du dispositif :

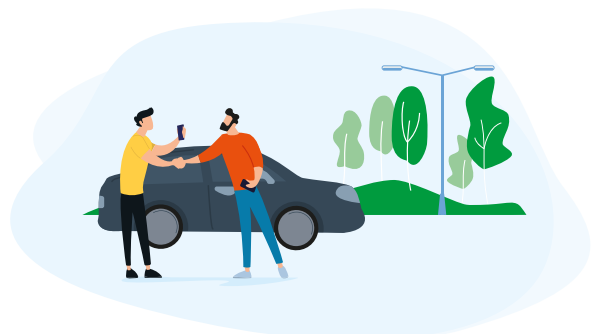
 **5 874**

INSCRITS SUR LA PLATEFORME, SOIT **445 INSCRITS SUPPLÉMENTAIRES EN 2025 (+ 8 %)** ET, AU TOTAL, DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF, **1 303 996 KILOMÈTRES PARCOURUS.**

Quand mobilités riment avec solidarité

Les difficultés de déplacement, notamment en milieu rural, constituent parfois un véritable frein au retour à l'emploi ou à l'accès à la formation professionnelle. Afin d'accompagner dans leurs démarches les demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes en formation professionnelle et, plus généralement, toutes les personnes en situation de fragilité, la Communauté de communes a décidé de financer le dispositif Mobil'Izi. Piloté par l'association d'insertion par le travail SOLIPASS et co-animé par l'association ASURE, ce service de location de véhicules solidaires est déployé sur tout le territoire depuis trois Points Relais mobilité (implantés dans les France Services des Hauts-d'Anjou, du Lion-d'Angers et de Val d'Erdre-Auxence).

Les habitants peuvent ainsi louer à des conditions avantageuses et adaptées voitures avec ou sans permis, scooters et vélos à assistance électrique. Tout au long de l'année 2025, le service a cumulé 1 370 jours de location.



Aménager notre territoire et renforcer son attractivité



PLUi Objectif PLUi

Compétente depuis 2021 en matière de planification urbaine, la Communauté de communes a décidé de se doter d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), garant d'un aménagement et d'un développement harmonieux et continu de son territoire à l'échelle de ses quinze communes. Une démarche ambitieuse et exigeante en faveur d'une vision partagée de l'avenir des Vallées du Haut-Anjou à l'horizon 2037.

La finalisation du diagnostic territorial, un préalable indispensable

Les services communautaires ont finalisé en 2025 le diagnostic territorial, étape préalable et importante dans le processus d'élaboration du PLUi. Véritable photographie du territoire à un instant « T », cet état des lieux des Vallées du Haut-Anjou a vocation à faire émerger les atouts, les potentiels et les faiblesses du territoire ainsi que les enjeux.

S'inscrivant dans la transversalité, il inclue de nombreuses thématiques :

> STRUCTURATION DU TERRITOIRE

> LOGEMENTS & HABITAT

> DÉMOGRAPHIE

> ENVIRONNEMENT PATRIMONIAL

> ÉCONOMIE

> DÉPLACEMENTS

> SERVICES

> ÉNERGIES RENOUVELABLES...



Le diagnostic territorial a été partagé avec les élus communautaires dans le cadre de nombreuses réunions de travail en commission, tout au long de l'année.

L'étude agricole, premier temps d'échange et de concertation avec les exploitants

Ce diagnostic territorial sera complété à terme par une étude agricole dont l'élaboration a été initiée en 2025 et la restitution programmée au cours du premier trimestre 2026. Élément indispensable d'expertise (d'autant plus indispensable que les Vallées du Haut-Anjou comptent plus de 480 exploitations agricoles), cette étude permettra une meilleure prise en compte de l'agriculture par le biais d'un état des lieux des exploitations agricoles et de leur devenir ainsi que d'une réflexion globale sur les enjeux agricoles à l'échelle intercommunale.

Dans ce contexte, au cours du premier semestre 2025, ont été organisées au sein de chacun des trois bassins de vie des rencontres collectives, suivies d'entretiens individuels avec les exploitants. Plus de 250 rencontres qui ont permis de recueillir nombre d'informations clés sur les différentes exploitations, leur devenir, leurs projets, les difficultés rencontrées, ... bref, mieux comprendre le quotidien et les attentes individuelles des agriculteurs.



EN ROUTE VERS LE PADD

Diagnostic territorial et étude agricole vont pouvoir alimenter la réflexion des élus en vue de la définition de la politique d'aménagement et de développement de demain (le projet d'aménagement et de développement durables ou PADD).

Cette réflexion a d'ores et déjà pu débuter avec notamment la tenue de deux commissions en fin d'année 2025.



Assurer une offre de logements adaptée aux besoins

Réduction des consommations énergétiques, fluidité des parcours résidentiels des ménages, accès au logement des populations les plus vulnérables... les enjeux pour les politiques de l'habitat sont nombreux et le logement reste une préoccupation majeure des élus communautaires.

Rénover et adapter les logements



Accompagner les habitants des Vallées du Haut-Anjou sur le chemin de l'économie d'énergie en améliorant l'efficacité énergétique de leur logement ; aider les personnes âgées à adapter leur maison ou leur appartement afin qu'elles puissent rester y vivre dans les meilleures conditions : tels sont les principaux objectifs assignés au pacte territorial France Rénov' 2025-2027 qui lie la CCVHA à l'agence nationale de l'habitat, à l'ADIL, au conseil départemental et au Siéml. Dans ce cadre a été institué par l'intercommunalité un service gratuit et de proximité d'information et de conseil. Ce dernier s'est traduit par la mise en place d'une ligne téléphonique dédiée dont la gestion a été confiée à l'association Alisée, ligne visant à délivrer un premier niveau d'information aux habitants ayant un projet d'amélioration de leur habitat (qu'il s'agisse de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou de lutte contre l'habitat indigne) :

285 INFORMATIONS TÉLÉPHONIQUES
ONT AINSI ÉTÉ DÉLIVRÉES EN 2025



Par ailleurs, des permanences au sein des France services ont été instituées afin d'y prodiguer des conseils techniques, juridiques et financiers personnalisés et adaptés en fonction des spécificités de chaque projet (72 conseils personnalisés en 2025). Enfin, des ateliers de sensibilisation ont été organisés à destination des acteurs du secteur : agents immobiliers, notaires, agents des France services.

Une nouvelle solution pour les jeunes actifs

Consciente des difficultés que peuvent rencontrer nombre de jeunes travailleurs pour se loger, qu'ils soient apprentis, stagiaires, alternants, saisonniers ou salariés, la CCVHA a souhaité instaurer un nouveau dispositif : l'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH). Sa mise en œuvre a été confiée à l'association Habitat jeunes David d'Angers. Le principe est simple. Moyennant un loyer raisonnable, la garantie d'un logement décent et des démarches administratives simplifiées, les jeunes en quête d'un logement peuvent bénéficier d'une chambre chez l'habitant. Et en sus, à la clé, l'opportunité de vivre une expérience enrichissante.



OBJECTIF : CONSTITUER 30 BINÔMES PROPRIÉTAIRES/LOCATAIRES PAR AN.



FOCUS SUR LE PERMIS DE LOUER

Dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) approuvé en juin 2024, la Communauté de communes s'est engagée à accompagner les communes qui souhaiteraient mettre en œuvre le permis de louer.

Avant toutes choses, le permis de louer, qu'est-ce que c'est ?

Un logement est considéré comme indécemment s'il ne peut pas assurer la sécurité, la santé et le confort de ses occupants. Afin de réduire le nombre de ces logements, les communes ont donc désormais la possibilité d'instituer sur tout ou partie de leur territoire le permis de louer. Dans ce cas de figure, tout propriétaire souhaitant mettre en location un bien doit préalablement en demander l'autorisation (avant la signature du bail et à chaque changement de locataire). Les services municipaux (ou leur prestataire) instruisent ensuite la demande et procèdent à une visite de contrôle afin de s'assurer que le logement est bien conforme.



La commune du Lion d'Angers a décidé d'instaurer ce dispositif à compter du 1^{er} juillet 2025 pour tous les logements de la rue du général Leclerc.

Accompagner les propriétaires de logements situés en zone inondable

Du 6 au 12 janvier 2025, la CCVHA a accueilli le mois de la commémoration de la crue de 1995, organisé par le syndicat mixte des basses vallées angevines (SMBVAR).

À cette occasion, a pu être présenté à la presse le nouveau dispositif d'accompagnement et de soutien mis en œuvre par l'intercommunalité pour la réduction de la vulnérabilité des logements face aux inondations. En 2025, 18 propriétaires ont pu en bénéficier sur les territoires des communes de Grez-Neuville, Thorigné-d'Anjou, Sceaux-d'Anjou, le Lion-d'Angers, Montreuil-sur-Maine, Chenillé-Champteussé, Chambellay, la Jaille-Yvon, les Hauts d'Anjou et Juvardail.



Cet accompagnement gratuit et personnalisé, confié au bureau d'études Artelia, s'est traduit pour chaque bénéficiaire par la réalisation d'un diagnostic, suivi de préconisations et conseils pour l'adaptation du logement face à une inondation et sur la réglementation en vigueur (mesures obligatoires et assurances) et, enfin, d'un accompagnement pour les éventuels travaux.



Poursuivre l'accompagnement des familles de voyageurs

La Communauté de communes a inauguré le 3 mars 2025 à Châteauneuf-sur-Sarthe, aux Hauts-d'Anjou, quatre logements adaptés type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Ce projet a permis de répondre aux besoins d'une famille issue de la communauté des gens du voyage et fait suite à leur demande de sédentarisation. Cette solution d'habitat leur permet de s'installer durablement sur le territoire, dans des conditions d'accueil et de vie décentes. Pour la CCVHA, il s'agit également de fluidifier le fonctionnement de l'aire d'accueil de Châteauneuf-sur-Sarthe.



Promouvoir l'attractivité économique du territoire

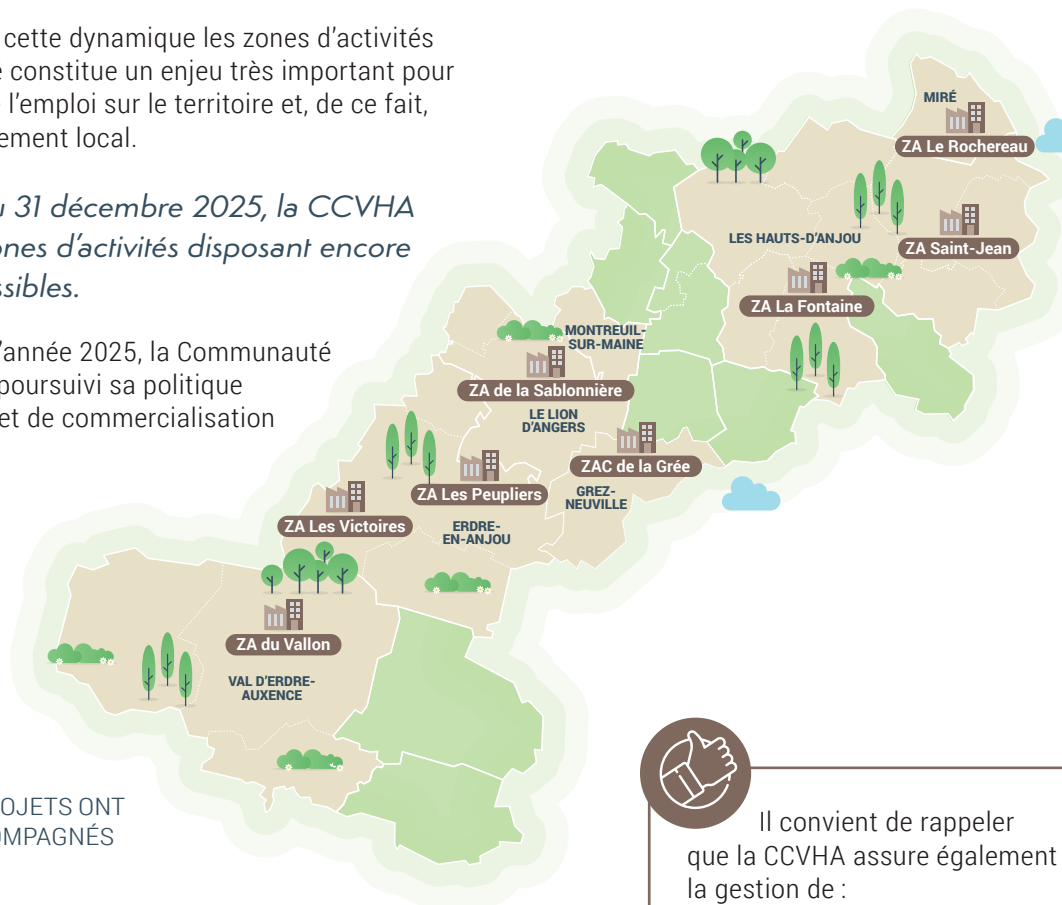
Attirer de nouveaux acteurs économiques, affirmer l'image des Vallées du Haut-Anjou en tant que territoire d'entreprises: autant d'objectifs que les élus communautaires ont souhaité inscrire au projet de territoire.

Les zones d'activités, principal levier du développement économique

Sont au cœur de cette dynamique les zones d'activités dont l'attractivité constitue un enjeu très important pour la localisation de l'emploi sur le territoire et, de ce fait, pour le développement local.

Pour rappel, au 31 décembre 2025, la CCVHA compte huit zones d'activités disposant encore de surfaces cessibles.

Tout au long de l'année 2025, la Communauté de communes a poursuivi sa politique d'aménagement et de commercialisation des zones.



30

PORTEURS DE PROJETS ONT ÉTÉ REÇUS, ACCOMPAGNÉS ET ORIENTÉS

PLUS DE :

13 500M²

DE SURFACES AMÉNAGÉES CÉDÉES À DES ENTREPRENEURS, POUR UN MONTANT TOTAL DE PRÈS DE 340 000 € HT

Plusieurs études ont également été initiées afin d'envisager l'aménagement d'extensions de deux zones existantes (zones de la Grosse Pierre et de la Sablonnière au Lion d'Angers).



Il convient de rappeler que la CCVHA assure également la gestion de :

9

 ATELIERS-RELAIS

(3 sont situés au Lion-d'Angers, 3 à Miré, 2 aux Hauts-d'Anjou et 1 à Bécon-les-Granits), dont 2 ont été construits dans le cadre de crédits-bails et dont la propriété a donc vocation à terme à être transférée aux occupants.

Favoriser les projets d'implantation de nouvelles entreprises

Les services communautaires n'ont cessé d'accompagner les acteurs économiques dans leurs projets d'implantation et de développement sur le territoire :

En coordonnant le dispositif Initiative Anjou, dispositif visant à octroyer des prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

En accompagnant des porteurs de projets de création d'entreprises en lien avec la maison de la création et de la transmission d'entreprises (MCTE).

En soutenant les entrepreneurs dans leur démarche éco-responsable.

14 ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS

12 ENTREPRISES FINANCÉES

96 000€

DE PRÊTS D'HONNEUR ATTRIBUÉS EN 2025

14

PORTEURS DE PROJETS ACCOMPAGNÉS EN 2025 DANS LE CADRE DES ATELIERS ORGANISÉS

1,6 TONNE

DE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES COLLECTÉS EN 2025, EN PARTENARIAT AVEC L'ADECC





Conjuguer tourisme et itinérance douce

L'activité économique ne constitue pas le seul levier en matière d'attractivité pour les Vallées du Haut-Anjou ; le tourisme représente également une opportunité de développement pour le territoire. En effet, outre son patrimoine environnemental et naturel de qualité, le territoire dispose de nombreux autres atouts en la matière : des édifices historiques nombreux, des villages de charme, une filière équestre prédominante dans le secteur lionnais. La CCVHA a opté pour une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux du territoire, c'est-à-dire favorisant l'itinérance douce, dans une logique de développement durable.

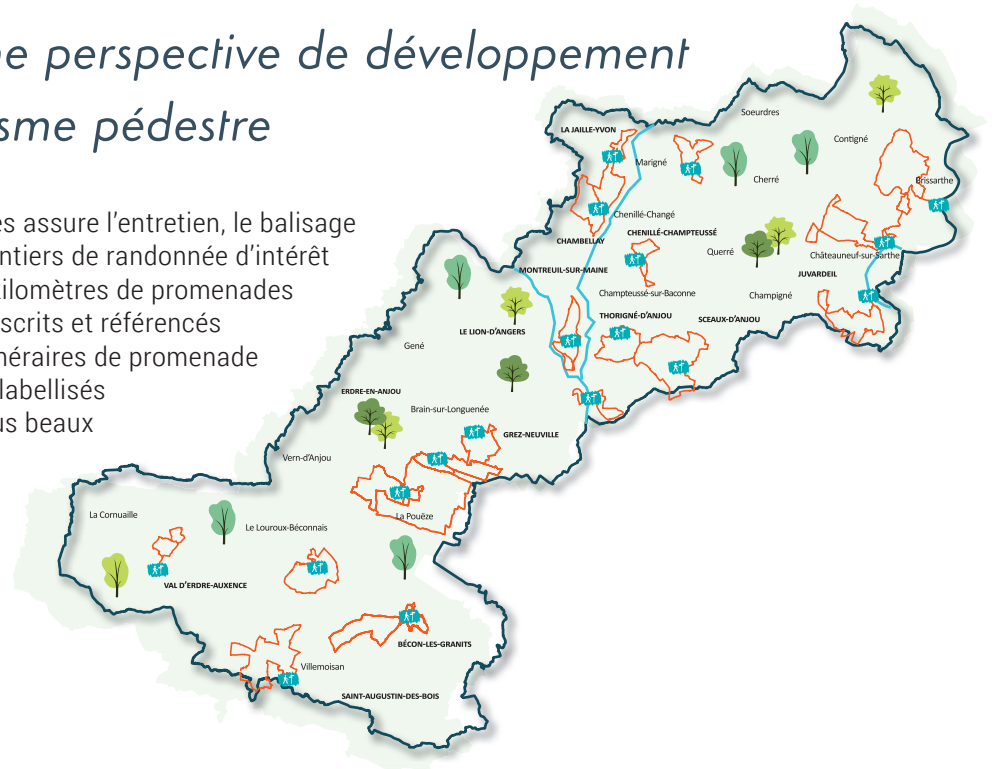


Dans une perspective de développement du tourisme pédestre

La Communauté de communes assure l'entretien, le balisage et la valorisation de ses 23 sentiers de randonnée d'intérêt touristique (soit près de 300 kilomètres de promenades en perspective) dont 9 sont inscrits et référencés au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et 3 labellisés « Qualité Anjou » parmi les plus beaux du département.



Scannez pour découvrir nos sentiers pédestres



Dans une perspective de développement du tourisme cyclable

A été relancé le projet d'aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon, soit 13 kilomètres de parcours praticable à vélo, à pied et à cheval, reliant les communes d'Andigné et du Lion d'Angers. Ce projet permettra à terme de compléter le réseau existant et de créer les continuités à la Vélo Francette. En 2025, l'étude de faisabilité initiée l'année précédente s'est poursuivie, avec pour objectif d'aboutir à un tracé réaliste et réalisable qui tienne compte des aspects réglementaires, environnementaux, techniques et financiers. Les conclusions sont attendues pour le premier semestre 2026.



Dans une perspective de développement du tourisme équestre

Le mois de juin a été marqué, entre autres, par l'inauguration de la première boucle équestre en Vallées du Haut-Anjou, la boucle du Lion-d'Angers. **D'une distance de 31 kilomètres, cette dernière, baptisée « entre rives et villages de charme »,** prend son départ dans le parc départemental de l'Isle Briand, longe la Mayenne de Montreuil-sur-Maine jusqu'à Chambellay par le chemin de halage, puis traverse les villages de caractère de Champteussé-sur-Baconne, Thorigné-d'Anjou et Grez-Neuville. Référencé au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), son itinéraire est le fruit d'un travail préalable de concertation avec l'ensemble des partenaires (communes concernées, parc départemental de l'Isle Briand, Anjou Tourisme, office de tourisme de l'Anjou bleu, comité régional du tourisme équestre).

Dans une perspective de développement du tourisme fluvial

La Communauté de communes assure la cogestion et le cofinancement du **bateau de croisière électrique La Gogane sur la Sarthe.**



126
CROISIÈRES,
SOIT 2 740 PASSAGERS

En 2025, la CCVHA a proposé un nouveau port de départ depuis la commune de Juvardail, rendu possible par la réalisation préalable de travaux de mise en conformité du ponton.



Accompagner tous nos habitants

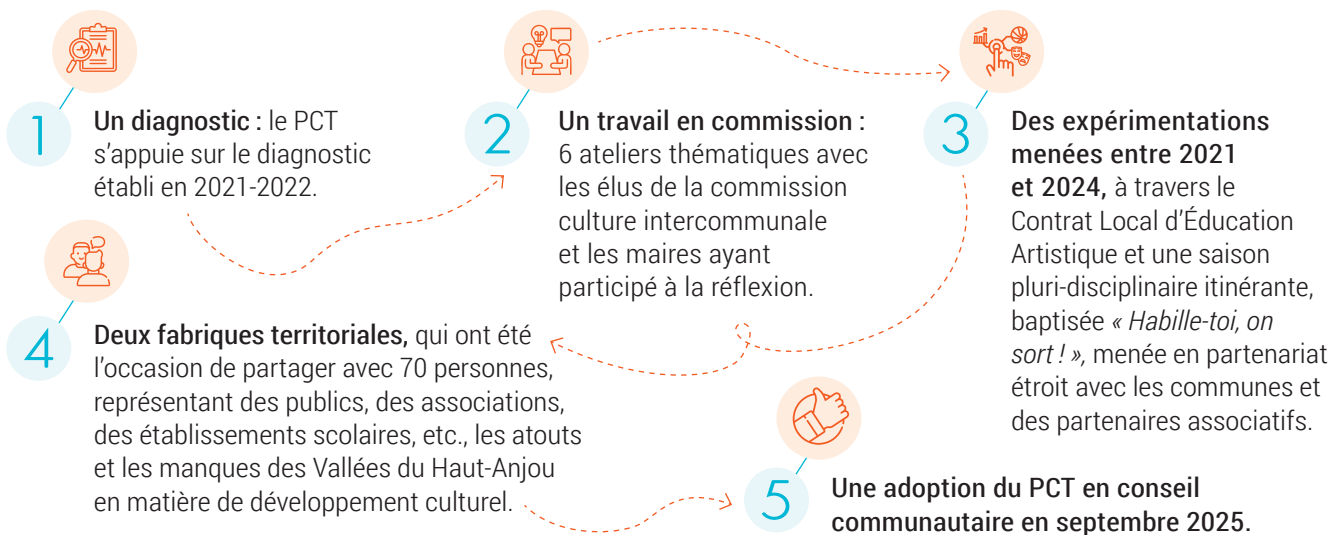




Ancrer la culture au cœur du territoire

En 2021, la CCVHA a fait le choix de renforcer sa politique culturelle en créant un nouveau service dédié à l'action culturelle, aux côtés des services d'ores et déjà existants et intervenant en matière de lecture publique ou d'enseignement musical (confié à l'école de musique de l'Anjou bleu). Ainsi, depuis cette date, répondant aux attentes du projet de territoire et bientôt de ses partenaires institutionnels, la CCVHA a travaillé à la définition des objectifs, des priorités et des valeurs des actions mises en œuvre, qu'elles soient celle de l'intercommunalité, d'une ou plusieurs communes ou de tout autre opérateur culturel.

Une démarche progressive et participative vers un projet culturel de territoire (PCT)



Une feuille de route pour la culture

Le PCT, adopté en conseil communautaire en septembre 2025, répond aux enjeux annoncés dans le projet de territoire. Il s'attache à défendre les valeurs du vivre ensemble en favorisant le lien social et les dynamiques locales. Il promeut également un équilibre de l'offre, une forte transversalité et un travail de partenariat avec les communes et les autres acteurs.

C'est donc une feuille de route pour les dix ans à venir qui se définit en :

3 ORIENTATIONS (26 fiches-action) :

- **La structuration de l'offre culturelle,** des bases solides pour un développement pérenne.
- **La définition de l'offre culturelle,** les priorités culturelles et artistiques du territoire.
- **L'encouragement des dynamiques culturelles,** des partenaires associés au « faire ensemble ».

DES AMBITIONS FORTES :

- De faire du développement culturel un ciment de l'équilibre et de l'attractivité territoriale.
- D'asseoir un service au public qui favorise le vivre ensemble et le lien social.
- De soutenir les dynamiques culturelles, les réseaux associatifs et mener l'action en co-construction.
- D'envisager la transversalité de la culture et sa perméabilité avec les autres secteurs d'activité.



S'habiller et sortir des sentiers battus

La saison « *Habille-toi, on sort!* » essaime rencontres, spectacles et expositions en deux collections Automne-Hiver et Printemps-Été. En salles, en bibliothèques, dans un parc ou sur une place, elle déploie une offre qui répond aux attentes des petits comme des grands et donne rendez-vous à tous les curieux.

10 000 spectateurs au rendez-vous

Une programmation concoctée par le service communautaire Action culturelle, en collaboration avec le service Lecture publique, les quinze communes et de nombreux partenaires : l'école de musique de l'Anjou bleu, l'association l'Échappée Belle, Festilivres, Le Parc de l'Isle Briand, les Hanjoués, le festival du Son et Festi'guinguette. Tous ensemble contribuent à la mise en œuvre d'un véritable défilé artistique dans les Vallées du Haut-Anjou.

En trois années, la satisfaction du public, des partenaires et des artistes accueillis est au rendez-vous et, avec elle, les habitudes prises. La fréquentation se consolide avec une fidélisation des publics et la mobilisation des partenaires, qui favorise un réseau de bénévoles investis.

« *Habille-toi, on sort!* », c'est :

UNE PROGRAMMATION ACCESSIBLE, ÉCLECTIQUE ET CONVIVIALE :



36

SPECTACLES



2

FESTIVALS

PRÈS DE :



10 000

SPECTATEURS



UNE SAISON RICHE
ET PLURI-DISCIPLINAIRE
QUI S'INVITE DANS TOUTES
LES COMMUNES



DES RENCONTRES INTENSES
QUI INVITENT À L'ÉCHANGE
ET AU PARTAGE

Des ateliers et rencontres en direction de tous les publics

Le contrat local d'éducation artistique (CLEA) des Vallées du Haut-Anjou a pour objectif de déployer l'éducation artistique et culturelle auprès de tous. Concrètement, ce sont des actions qui amènent les habitants à rencontrer des artistes, à découvrir des œuvres et à participer à un processus de création.

Ces actions sont rendues possibles grâce aux efforts coordonnés du conseil départemental de Maine-et-Loire, de la direction régionale des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire et de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

Trois types d'actions sont proposées :

1

Les résidences d'actions territoriales :
deux résidences longues par saison invitent les écoliers et collégiens, habitants, partenaires à une création collective.

2

Les parcours en temps scolaires :
des ateliers de sensibilisation et médiation sont proposés en plus de la venue au spectacle (10 parcours par an et 2 000 élèves).

3

Les interventions musicales en temps scolaire
confiées à l'école de musique de l'Anjou bleu.



Histoire de lire

Le réseau des bibliothèques des Vallées du Haut-Anjou regroupe 26 bibliothèques. Il propose une carte unique gratuite qui permet à chaque usager inscrit d'accéder à l'ensemble des collections (depuis la bibliothèque de son choix grâce à la navette) ainsi qu'à un bouquet de ressources numériques proposées par le département (cinéma, presse, cours en ligne, éditions accessibles, livres numériques, offre jeunesse). Une équipe de sept bibliothécaires professionnels accompagne au quotidien les 327 bénévoles pour un bon fonctionnement du réseau.

Un an de carte unique, promesse tenue

Pour sa première année d'existence, la carte unique déployée sur le territoire intercommunal a rempli toutes ses promesses, suscitant l'intérêt de nouveaux habitants pour la lecture.

L'adhésion gratuite au réseau des 26 bibliothèques a permis d'enregistrer 1 550 nouvelles inscriptions.

En outre, chaque semaine, 750 documents transitent d'une bibliothèque à l'autre par la navette pour répondre aux demandes des lecteurs.



Un premier prix Cezam, mobilisation des lecteurs



Tout au long de l'année, le réseau des bibliothèques, avec ses bénévoles, propose un programme d'animations variées (spectacles, ateliers, rencontres, d'auteurs, temps de lecture...) qui ont réuni en 2025 près de 1 500 personnes.

Par ailleurs, en 2025, le réseau a souhaité participer pour la première fois au prix Cezam, prix destiné à récompenser les romans de petites maisons d'édition. Cette première participation a été l'occasion pour une centaine de lecteurs de découvrir les romans sélectionnés et de nouveaux auteurs.

Une nouvelle bibliothèque à Gené, un franc succès

La qualité du réseau de lecture publique de la CCVHA, au moyen de bibliothèques modernes et adaptées aux besoins des habitants, est une priorité de la politique culturelle intercommunale.

À cet égard, en collaboration avec les communes, la Communauté de communes équipe ou rééquipe les bibliothèques rénovées, agrandies ou construites par celles-ci.

En décembre 2024, la CCVHA et la commune d'Erdre-en-Anjou ont inauguré une bibliothèque de Gené rénovée, un nouvel espace apprécié des habitants comme en témoignent les premières données, avec le triplement des adhésions et l'envol du nombre de prêts.

 **91**
LECTEURS CONTRE
29 AUPARAVANT

 **2 272**
PRÊTS CONTRE 363

UNE ANNÉE DE LECTURE EN CHIFFRES

 **26**
BIBLIOTHÈQUES

 **118 496** & **148 816**
DOCUMENTS DISPONIBLES PRÊTS

 **5 252**
LECTEURS ACTIFS

 **327** & **7**
BÉNÉVOLES BIBLIOTHÉCAIRES



Inclusion, passons à l'action

La Communauté de communes s'est associée au pôle d'appui et ressources handicap (PARH) de Maine-et-Loire pour mener un diagnostic de territoire sur les conditions d'accueil des enfants à besoins spécifiques et définir collectivement une réponse adaptée et cohérente, tout au long de la vie de l'enfant sur le territoire.



DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'inclusion ne consiste pas seulement à intégrer les enfants en situation de handicap, mais également, à créer un environnement d'accueil tenant compte des particularités de chaque enfant.



Une démarche concertée

Les professionnels, les familles, les représentants des différentes institutions ont été associés à la démarche débutée en mai 2024.

 **143**
PROFESSIONNELS RENCONTRÉS

 **39**
STRUCTURES
REPRÉSENTÉES

 **101**
TÉMOIGNAGES DE FAMILLES

 **1**
JOURNÉE ÉLUS/FAMILLES
ORGANISÉE

Un plan d'actions validé en conseil communautaire

AXE 1 : CADRE D'ACCUEIL

OBJECTIFS :

Définir et formaliser les conditions, modalités et engagements des structures pour assumer un accueil inclusif.

ACTIONS CLÉS :

- Protocole d'accueil
- Charte d'engagement des structures

AXE 2 : RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIFS :

- Identifier des personnes ressources
- Accompagner les équipes

ACTIONS CLÉS :

- Référents d'accueil inclusif (RAI) dans chaque structure
- Référent territoire + pilotage
- Formation (RAI) via le PARH

AXE 3 : OUTILS AMÉNAGEMENTS & MATÉRIELS

OBJECTIFS :

- Promouvoir des outils nécessaires à l'inclusion
- Disposer de 100% de locaux accessibles PMR
- Permettre l'expérimentation et l'usage de matériels adaptés

ACTIONS CLÉS :

- Promouvoir le PARH et ses outils
- 100% de locaux PMR
- Système de prêt de matériel

AXE 4 : RÉSEAU & GOUVERNANCE

OBJECTIFS :

- Mettre en place une gouvernance impliquant les partenaires dans le processus de réflexion
- Animer un réseau de référents d'accueil inclusif

ACTIONS CLÉS :

- Créer un comité de pilotage
- Temps d'information et d'échange pour les RAI

LES PREMIÈRES ACTIONS SONT ENGAGÉES

- ✓ **AXE 1 :** Une première séance de travail sur le protocole d'accueil a été menée.
- ✓ **AXE 2 :** Le référent de territoire est identifié et devrait prendre ses fonctions avant l'été 2026.
- ✓ **AXE 3 :** Les structures ont désigné leurs référents d'accueil inclusif.
- ✓ **AXE 4 :** Le comité de pilotage est formé.





L'accueil du jeune enfant, une réelle priorité

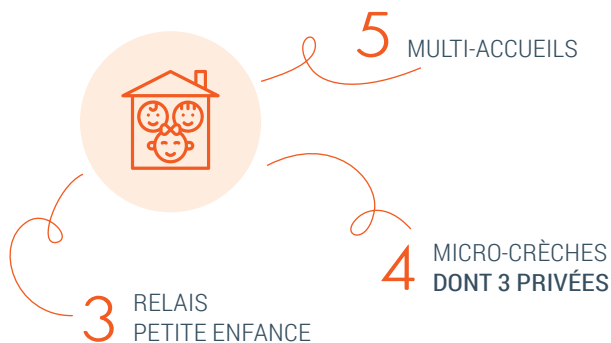
Suite à la promulgation de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, la Communauté de communes est devenue, au 1^{er} janvier 2025, autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Par conséquent, le conseil communautaire a validé la mise à jour de la définition de la compétence petite enfance dans les statuts de la Communauté de communes, compétence permettant l'exercice des missions suivantes :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles.
- Informer et accompagner les familles.
- Planifier le développement des modes d'accueil.
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.
- Création de tout équipement ou service public affectés à l'accueil de la petite enfance.
- Gestion directe, voire confiée ou laissée à une initiative privée des équipements ou services ci-dessus évoqués.
- Soutien à des initiatives privées en matière de petite enfance.

Un nouveau multi-accueil à Champigné

De plus en plus de familles s'installent en Vallées du Haut-Anjou. Pour répondre au besoin de garde, la CCVHA accroît la capacité d'accueil des enfants en bas âge, secteur qui compte déjà :



En 2025, afin de proposer de meilleures conditions d'accueil pour les tout-petits, la CCVHA a initié la construction d'un nouvel équipement à Champigné (commune des Hauts-d'Anjou). La structure remplacera l'actuel multi-accueil « Chantelune ». Avec ses six places supplémentaires, il sera en mesure d'accueillir 18 enfants dans un bâtiment plus lumineux, plus confortable, plus agréable à vivre au quotidien et plus adapté.

Sa conception réalisée avec des matériaux bio-sourcés apportera notamment un confort thermique Été comme Hiver. La salle d'activité sera tournée vers l'extérieur et les mobiliers seront mieux adaptés aux usages qu'actuellement. Un dépôt minute devant le site facilitera et sécurisera l'accès aux usagers.

La fin des travaux est prévue pour le mois de juillet 2026.

Dix ans de la micro-crèche « Soleil levant »



La crèche « Soleil levant », située à Miré, a fêté son dixième anniversaire en 2025.

À cette occasion, toutes les familles ayant fréquenté le service ont été conviées à un temps festif pour revivre en images les moments passés à Soleil levant, temps suivi d'un « petit bal festif ». Une centaine de personnes ont répondu à l'appel.



Cultiver la solidarité et l'ouverture aux autres dès l'enfance

Au-delà de leur fonction d'accueil, les 11 accueils de loisirs et les 8 espaces ados du territoire, portés par le service Enfance-jeunesse de la Communauté de communes ou par des structures partenaires, constituent de véritables lieux d'apprentissage de la citoyenneté. Ils favorisent le vivre-ensemble, la créativité, l'ouverture aux autres et l'engagement des jeunes dans la vie locale.

Des actions solidaires et partenariales tout au long de l'année

En janvier 2025, un partenariat avec le club de basket local a permis à 30 enfants de l'accueil de loisirs de Vern-d'Anjou de découvrir la pratique du sport collectif. Cette initiative a associé découverte sportive et convivialité, tout en valorisant les acteurs associatifs du territoire. Plusieurs actions solidaires ont également été conduites par les jeunes eux-mêmes au cours de l'année :

- Organisation d'un « vide gratuit » à Thorigné-d'Anjou, mobilisant 12 jeunes et accueillant près de 200 visiteurs.
- Participation de 8 jeunes aux repas des aînés à Bécon-les-Granits et à Saint-Augustin-des-Bois.

Ces initiatives témoignent de la volonté d'encourager l'implication des jeunes dans la vie locale et de favoriser les liens intergénérationnels.

Par ailleurs, le projet « Même pas peur ! » a réuni 12 jeunes issus des Hauts-d'Anjou, de Miré et de Juvardeil, accompagnés par les animatrices. Ensemble, ils ont conçu et réalisé un court-métrage mêlant suspense et créativité, dont le tournage s'est déroulé au bois de la Jeûnerie à Brissarthe. Le film a été projeté lors de la « Soirée de l'horreur » devant une quarantaine de spectateurs, valorisant ainsi le travail des participants et leur engagement artistique.

Les séjours d'été, des temps forts éducatifs et collectifs

Les accueils de loisirs offrent également aux enfants âgés de 3 à 12 ans la possibilité de partir en séjour durant l'été. Ces temps de vacances, organisés en juillet et août, constituent des moments privilégiés de socialisation, d'autonomie et de découverte.

En 2025, quatre séjours ont été organisés par les accueils de loisirs gérés par la CCVHA. Les thématiques variées (séjour à la ferme, à la mer, aventure à vélo, mission d'agent secret) ont permis de répondre aux envies et aux besoins des différentes tranches d'âge.

Au total, 131 enfants ont participé aux différents séjours.



Ces actions traduisent l'engagement de la collectivité en faveur d'une offre éducative accessible, diversifiée et ancrée dans les valeurs de solidarité, de découverte et d'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire.



Prévenir, accompagner et former les jeunes du territoire

La Communauté de communes affirme son engagement en faveur de la jeunesse à travers des actions coordonnées de prévention, d'accompagnement et de formation, déployées au plus près des besoins des jeunes du territoire.

Renforcer la prévention avec la maison des adolescents

Depuis le 1^{er} octobre 2025, la maison des adolescents (MdA), animée par l'association Association Montjoie, propose des permanences sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou.

Ces permanences, organisées deux fois par mois sur trois sites (Châteauneuf-sur-Sarthe, Le Lion d'Angers et Le Louroux-Béconnais), constituent un service gratuit et confidentiel à destination des jeunes de 11 à 21 ans.

Espace d'écoute, de conseil et d'accompagnement, la MdA permet aux adolescents d'aborder l'ensemble des sujets qui les concernent : scolarité, relations sociales, stress, vie affective et sexuelle, difficultés familiales ou questionnements personnels. Ce dispositif de prévention favorise une prise en charge précoce des situations et un soutien assuré par des professionnels qualifiés.



Développer les compétences des 15-30 ans avec les relais info jeunes

En 2025, les relais info jeunes (RIJ) ont renforcé leur présence et diversifié leurs actions collectives afin d'accompagner les jeunes dans le développement de leurs compétences personnelles et professionnelles.

Plusieurs initiatives ont été proposées sur l'ensemble du territoire :

- Une action de sensibilisation au bien-être à Bécon-les-Granits.
- Un atelier babysitting au Lion d'Angers.
- Trois journées de découverte du métier d'animateur, organisées en partenariat avec les accueils de loisirs d'Erdre-en-Anjou.

Deux formations aux premiers secours, menées en partenariat avec le centre français de secourisme, ont également été organisées à Châteauneuf-sur-Sarthe et à Thorigné-d'Anjou. Elles ont permis à 24 jeunes d'acquérir les gestes essentiels de secours.

En complément, des réunions d'information sur l'orientation ont été proposées en février à Châteauneuf-sur-Sarthe, puis en novembre dans chacun des RIJ du territoire, afin d'accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours scolaire et professionnel.

Au total, 79 jeunes ont été accompagnés par les RIJ en 2025.

À travers ces dispositifs de prévention, d'information et de formation, la collectivité réaffirme son engagement en faveur de l'autonomie, de la santé et de l'insertion des jeunes, en leur proposant des services accessibles, adaptés et ancrés dans les réalités locales.



Gagner en autonomie

Par l'entremise de son centre intercommunal d'action sociale (CIAS), la Communauté de communes confirme son engagement en faveur du bien vieillir, en combinant prévention, accompagnement et partenariats locaux au service de l'autonomie des habitants.

Rester autonome le plus longtemps possible

Le maintien de l'autonomie constitue une priorité pour le CIAS des Vallées du Haut-Anjou. Afin de permettre aux seniors de rester à domicile le plus longtemps possible, un programme d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie a été déployé à l'échelle du territoire.

Six grandes thématiques ont structuré cette programmation :

**LA PRÉVENTION ROUTIÈRE • LE NUMÉRIQUE
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE • LA NUTRITION
LE BIEN-ÊTRE • LA SÉCURITÉ**

» Ces actions collectives contribuent à renforcer le lien social, à prévenir les fragilités et à soutenir l'autonomie des personnes âgées.

En partenariat avec les acteurs locaux, des ateliers complémentaires ont également été élaborés portant sur l'adaptation de l'habitat avec Eval'Loire, sur la mémoire et l'équilibre avec ASEPT et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

BILAN 2025

549

PARTICIPANTS

33

CYCLES
D'ACTIVITÉS

396

SÉANCES OU ATELIERS
RÉALISÉS

Promouvoir une alimentation saine et équilibrée

Dans le cadre de sa politique de prévention, le CIAS a mis en place trois cycles d'ateliers nutrition à destination des seniors, afin de les accompagner vers une alimentation plus saine et équilibrée.

Cette initiative s'inscrit dans les objectifs du contrat local de santé (CLS) et du projet alimentaire de territoire (PAT) portés à l'échelle du Pays de l'Anjou bleu. Elle a été développée en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'ASEPT.

En septembre et décembre 2025, six ateliers, animés par des diététiciennes-nutritionnistes de l'association Du pain sur la planche, ont réuni 45 participants. Ces ateliers se sont déroulés simultanément sur trois communes du territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique territoriale plus large autour de l'alimentation et de la nutrition, marquée notamment par l'accueil de la Maison de l'alimentation itinérante pendant deux semaines sur la commune du Lion d'Angers et la mise en place de formations nutrition à destination des professionnels de la petite enfance.

BILAN

45

BÉNÉFICIAIRES

3

DIÉTÉTICIENNES-
NUTRITIONNISTES
MOBILISÉES

À travers ces actions, la collectivité confirme son engagement en faveur du bien vieillir, en combinant prévention, accompagnement et partenariats locaux au service de l'autonomie des habitants.



Le premier guide du bien vieillir

L'ensemble des actions du programme 2025-2026 proposées par le CIAS en direction des seniors a été réuni dans un support unique d'information, édité en 2 000 exemplaires. Ce premier guide a été diffusé sur l'ensemble du territoire au sein des mairies, des France services, des clubs et associations des aînés ainsi que dans les maisons de santé.





Renforcer la proximité

La Communauté de communes est attachée à maintenir les services au plus près des habitants. À cette fin, elle porte sur le territoire plusieurs services à la population dont l'animation des structures France services, la gestion du point infos jeunes et le déploiement d'une offre de logement adaptée à la diversité des besoins. Ce bouquet de services est proposé principalement sur les communes dites « pôles » et au sein des trois structures France services.

Rapprocher les services des usagers

Soucieux de renforcer l'offre de services à la population de proximité et faisant le constat qu'une partie de la population ne profite pas desdits services, les élus communautaires ont décidé de faire l'acquisition d'un véhicule multiservices. Le véhicule, véritable bureau mobile tout équipé, permettra d'accueillir tous les publics confortablement. Les premiers services concernés seront ceux de l'habitat, de la jeunesse et de France services.



LES OBJECTIFS VISÉS SONT :

- D'ALLER VERS LES HABITANTS AFIN DE FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET L'ACCÈS AUX DROITS À TOUT ÂGE
- DE RÉPONDRE À LA PROBLÉMATIQUE DE MOBILITÉ EN MILIEU RURAL
- DE MAINTENIR LE LIEN SOCIAL
- D'ACCUEILLIR ET D'INFORMER LES JEUNES SANS DISTINCTION
- D'AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET L'IDENTIFICATION DES SERVICES DE L'HABITAT, DE LA JEUNESSE ET DE FRANCE SERVICES



La reprise du chantier du France services et mairie des Hauts-d'Anjou

Après l'incendie du chantier en mai 2025, la CCVHA a fait établir un diagnostic pour sécuriser le bâtiment destiné à accueillir le France service et la mairie des Hauts-d'Anjou. Les travaux ont été menés en deux étapes : la démolition des éléments trop endommagés pour être conservés et la reprise du chantier proprement dite.

Après les mesures de mise en sécurité du site prises immédiatement après le sinistre, la CCVHA a lancé un diagnostic complet du bâtiment. Cette étape a permis de s'assurer que l'incendie n'a pas eu de conséquence sur la sécurité et la pérennité du futur équipement.

Le plan d'action qui a suivi a distingué deux étapes :

- 1 **La déconstruction des éléments endommagés**
- 2 **La reprise des travaux de construction**

Les expertises ont confirmé la nécessité de démolir entièrement le bloc France services. Moins touchés par l'incendie, les murs de la partie mairie ont pu être conservés. La reprise des travaux de construction est prévue au cours du premier trimestre 2026. Le nouveau calendrier, qui reste à confirmer, prévoit douze mois de travaux et une ouverture au public début 2027.

NOTES

A large grid of small dots, intended for handwritten notes.

NOTES

A grid of small dots for taking notes, consisting of 20 columns and 30 rows of dots.



À vos côtés, construisons les projets de demain

BÉCON-LES-GRANITS / CHAMBELLAY / CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ
ERDRE-EN-ANJOU / GREZ-NEUVILLE / JUVARDEIL
LA JAILLE-YVON / LE LION D'ANGERS / LES HAUTS-D'ANJOU
MIRÉ / MONTREUIL-SUR-MAINE / SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS
SCEAUX-D'ANJOU / THORIGNÉ-D'ANJOU
VAL D'ERDRE-AUXENCE

contact

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle
49 220 Le Lion d'Angers
02 41 95 31 74 - contact@valleesduhautanjou.fr

www.valleesduhautanjou.fr

  @valleesduhautanjou.fr

  Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou